

Synthèse de l'enquête

Rentrée 2018 : avec ou sans AVS ?



Septembre 2018

Contributeurs

Cette enquête a été menée par :



Autisme France

Autisme France, association de parents reconnue d'utilité publique, représente environ 9.000 familles au sein de son mouvement associatif, composé de plus de 125 associations membres, partenaires et affiliées. Elle est née en 1989 d'un constat : les personnes autistes en France n'ont pas toujours droit à un diagnostic correct et à un accompagnement décent tout au long de leur vie.

www.autisme-france.fr



Egalited

Le collectif Egalited rassemble 4.000 familles. Il a pour ambition de défendre les droits des personnes porteuses d'autisme et des autres Troubles Envahissants du Développement. Il œuvre pour l'égalité des personnes autistes, la défense de leurs droits, et leur inclusion sociale, sur le modèle des meilleures pratiques en vigueur dans le monde.

www.egalited.org



TouPI

TouPI est une association d'entraide pour les familles et personnes concernées par les troubles cognitifs (autisme, déficience intellectuelle, TDAH, troubles des apprentissages, etc). L'objet de TouPI est de favoriser l'inclusion (sociale, scolaire, sportive, culturelle) des personnes porteuses de ces handicaps.

www.toupi.fr



Info Droit Handicap

Info Droit Handicap est une association qui assure un Service d'information juridique et d'aide administrative pour les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/infodroithandicap/>

Nous remercions les nombreuses personnes qui ont répondu à notre questionnaire.

Sommaire

Résumé des résultats de l'étude	4
1. Elèves sans auxiliaire de vie scolaire malgré une notification ou avec une AVS partiellement absente : résultats de notre enquête.....	5
2. Elèves sans auxiliaire de vie scolaire : éléments d'explication et estimations à l'échelle nationale	6
3. Elèves sans auxiliaire de vie scolaire : information des familles	7
4. Carte de France des résultats de notre enquête	8
5. Elèves en attente d'une notification de la MDPH.....	10
6. Temps de scolarisation et temps d'accompagnement.....	10
7. Autres difficultés.....	12

Synthèse : Rentrée 2018 avec ou sans AVS ?

Nos quatre associations et collectifs sont régulièrement alertés par des familles en détresse qui, à la rentrée scolaire et même tout au long de l'année, voient leur enfant handicapé privé d'auxiliaire de vie scolaire (AVS). Nous avons souhaité, en cette rentrée 2018, faire un point sur la situation et reconduire l'enquête que nous avons déjà menée en 2017. Notamment, après la promesse de campagne d'Emmanuel Macron de ne laisser sans accompagnement aucun élève handicapé qui en aurait besoin, nous avons souhaité mesurer si la promesse était tenue.

Résumé des résultats de l'étude

Notre enquête en ligne a été menée du 3 septembre 2018 (jour de la rentrée) au 11 septembre 2018. Nous avons eu énormément de réponses : **1.972** réponses en un peu plus d'une semaine (+ 18% par rapport à notre enquête de 2017).

Ces 1.972 répondants nous ont signalé **683 élèves sans Auxiliaire de Vie Scolaire** malgré une notification d'accompagnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Nous y voyons **un signe de dégradation par rapport à 2017 puisque c'est une hausse de 36% alors que le nombre de répondants n'a augmenté que de 18%**. Parmi ces 683 élèves, **123 ont été totalement privés de scolarisation** du fait de l'absence d'AVS, soit 18%. De plus, **107 de ces 683 élèves sans AVS n'ont eu qu'un temps de scolarisation réduit**. Les autres ont pu être scolarisés sur le temps prévu, mais évidemment dans de mauvaises conditions.

Le gouvernement indique qu'il y a 175.000 élèves handicapés qui, à la rentrée 2018, devaient avoir une AVS. Même si nos chiffres ne sont pas directement extrapolables à l'ensemble de ces élèves, **nous estimons que 12.000 à 15.000 élèves handicapés sont actuellement privés d'AVS**. En effet, l'IGAS publiait le chiffre de 11.128 élèves sans AVS en mars 2017 et nous observons une dégradation régulière. Le jour-même de la rentrée, nous pensons qu'il y a probablement 20.000 à 30.000 élèves privés d'AVS compte tenu des retards de recrutement.

Nous constatons que le ratio de 18% d'élèves sans AVS qui sont privés de scolarisation est stable dans nos enquêtes 2017 et 2018. Nous pensons donc qu'il est extrapolable à l'ensemble des élèves privés d'AVS en France, et que **2.000 à 3.000 élèves handicapés ont été totalement privés de scolarisation du fait de l'absence de leur AVS**.

Cette situation est-elle transitoire ? S'agit-il d'un simple retard dans l'affectation des AVS ? **74 personnes** (soit 10,8 % des répondants ayant signalé que l'AVS de leur enfant était absente à la rentrée) ont signalé que l'AVS était arrivée entre la rentrée et le moment où ils ont répondu au questionnaire. Mais nous avons eu également des retours de personnes nous signalant que malgré la présence d'une AVS à la rentrée, c'est dans les jours suivants que l'enfant s'est retrouvé (ou risque de se retrouver) sans AVS (arrêt de travail pour maladie, contrat de l'AVS qui prend fin). Notre expérience et les statistiques publiées par l'IGAS montrent que les problèmes de pénurie d'AVS perdurent habituellement toute l'année scolaire.

A ces élèves privés d'AVS malgré une notification s'ajoutent ceux qui attendent encore une réponse de la MDPH : **346 élèves attendaient encore une notification de la MDPH**.

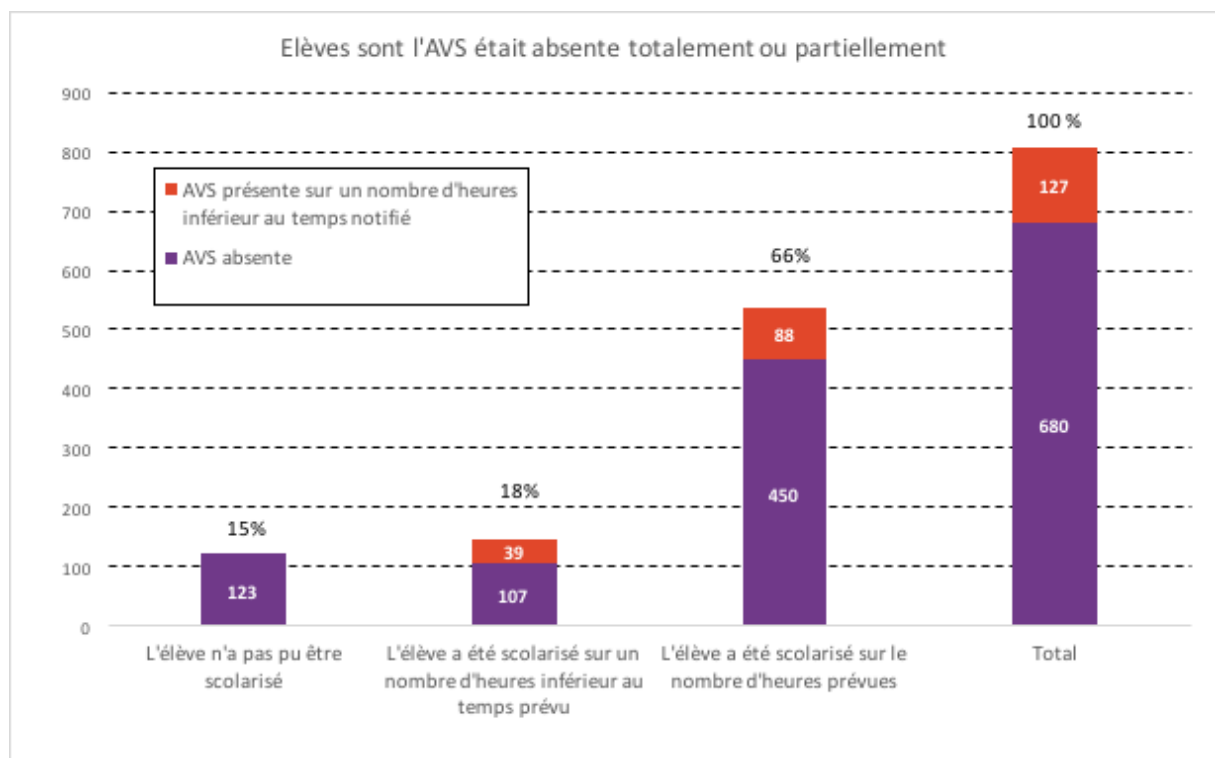
Parmi les élèves qui avaient leur AVS individuelle (c'est-à-dire avec un quota d'heures d'accompagnement notifié par la MDPH), **132 élèves avaient une AVS qui n'était pas présente sur la totalité du temps notifié**.

1. Elèves sans auxiliaire de vie scolaire malgré une notification ou avec une AVS partiellement absente : résultats de notre enquête

Les 1.972 répondants de notre enquête nous ont signalé **683 élèves sans Auxiliaire de Vie Scolaire** malgré une notification d'accompagnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Parmi ces 683 élèves, **123 ont été totalement privés de scolarisation** du fait de l'absence d'AVS (soit 18%) et **107 n'ont eu qu'un temps de scolarisation réduit**. Les autres ont pu être scolarisés sur le temps prévu, mais évidemment dans de mauvaises conditions.

Parmi les élèves qui avaient leur AVS individuelle (c'est-à-dire avec un quota d'heures d'accompagnement notifié par la MDPH), **132 élèves avaient une AVS qui n'était pas présente sur la totalité du temps notifié**, ce qui **pour 39 d'entre eux s'est traduit par une réduction de leur temps de scolarisation**.

De nombreux parents nous rapportent que l'AVS individuelle de leur enfant est finalement mutualisée entre plusieurs enfants et qu'il en résulte une diminution des heures effectives d'accompagnement par rapport à la notification. Le nombre d'heures manquantes peut être très élevé : un parent nous signale ainsi que son enfant a une notification d'accompagnement par une AVS individuelle pour 19h30 par semaine et n'a que 4h.



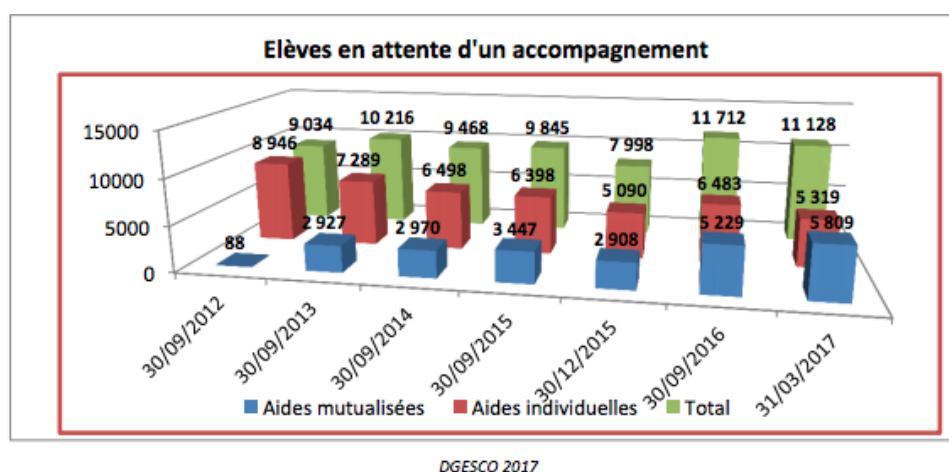
Si nos observations ne sont pas directement extrapolables à l'ensemble des élèves ayant une notification d'AVS, nous pouvons cependant observer l'évolution d'une année sur l'autre, entre notre enquête de 2017 et celle de cette année. Nous en déduisons une dégradation puisque le nombre de cas rapportés d'élèves sans AVS a augmenté plus vite que le nombre de répondants à notre enquête :

	Enquête 2017	Enquête 2018	Variation
Nombre de réponses	1 668	1 972	+18%
Nombre d'élèves signalés sans AVS	503	683	+36%
Nombre d'élèves non scolarisés faute d'AVS	93	123	+32%
Nombre d'élèves dont l'AVS est absente sur une partie du temps notifié	128	132	+3%
Nombre d'élèves dont le temps de scolarisation est réduit du fait de l'absence totale ou partielle de l'AVS	128	146	+14%
Nombre d'élèves en attente de notification	258	346	+34%

74 personnes (soit 10,8 % des répondants ayant signalé que l'AVS de leur enfant était absente à la rentrée) ont signalé que l'AVS était arrivée entre la rentrée et le moment où ils ont répondu au questionnaire. Pour autant, on ne saurait se satisfaire d'une arrivée tardive de l'AVS alors que la rentrée est précisément le moment où bien des enfants handicapés ont besoin d'aide. Comme l'exprime un parent : « *A priori, arrivée dans une semaine soit 8 jours après la rentrée, dommage pour le repérage et l'orientation dans un nouvel établissement* ».

2. Elèves sans auxiliaire de vie scolaire : éléments d'explication et estimations à l'échelle nationale

L'IGAS et l'IGEN ont publié en juin 2018 un [rapport sur l'évaluation de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap¹](#) qui est riche d'enseignements. En effet, il indique que 11.128 élèves étaient sans AVS en mars 2017. Ce chiffre augmente d'année en année, et la comparaison des chiffres en septembre et en décembre ou mars nous enseigne que le problème de se résorbe pas en cours d'année scolaire.



Source : DGESCO, selon rapport IGAS-IGEN-IGAENR, juin 2018

Malgré les annonces de créations de poste du gouvernement, la pénurie persiste pour plusieurs raisons :

- En parallèle des créations de poste d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), le gouvernement supprime des postes d'AVS en contrat aidé : il n'y a donc pas création nette de postes, comme nous l'expliquions dans [cette vidéo](#)

¹ Evaluation de l'aide humaine pour les élèves en situation de handicap, par l'IGAS (France Mochel, Pierre Naves), l'IGEN (Yannick Tenne, Caroline Moreau-Fauvarque) et l'IGAENR (Marc Rolland, Jean-François Raynal), juin 2018

- Le nombre d'élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement augmente chaque année : [175.000 à la rentrée 2018](#), soit 11.000 de plus entre 2017 et 2018, sans que le nombre de postes augmente
- Une partie du temps d'AVS n'est pas consacré à l'accompagnement d'élèves handicapés ayant une notification :
 - Certains établissements s'arrogent une partie des heures des AVS pour les affecter à des élèves sans notification : un parent nous rapporte ainsi que son enfant bénéficie d'une AESH alors que la MDPH a refusé un accompagnement par une aide humaine
 - Les AVS ont des heures non utilisées. Prenons l'exemple d'une AVS qui a un contrat de 20h mais un seul élève à suivre, élève qui a une notification d'AVS-i pour 15h. Elle restera le plus souvent dans l'établissement pour les 5h restantes pour aider la classe, voire pour faire des tâches administratives. Ainsi, le Ministère de l'Education Nationale déclare avoir budgété les moyens nécessaires, mais il ne tient pas compte de la déperdition d'heures liée aux pratiques des équipes enseignantes locales. En soi, il n'est sans doute pas bon du point de vue de l'organisation et des conditions de travail des AVS de les envoyer faire 2 ou 3 heures dans un autre établissement mais dans ce cas, il faut intégrer dans les prévisions budgétaires une déperdition du temps d'AVS, ce qui ne semble pas être le cas.
- Le métier d'AVS est peu attractif, avec des temps partiels subis et une rémunération le plus souvent inférieure à 700 € net / mois, ce qui entraîne des difficultés de recrutement, argument largement mis en avant par le gouvernement pour masquer les autres raisons et se défaire de sa responsabilité. On peut pourtant supposer qu'il est de sa responsabilité de rendre ce métier attractif et rémunéré à sa juste valeur.

Dans ce contexte, nous estimons que **12.000 à 15.000 élèves handicapés sont actuellement privés d'AVS**, ce qui est cohérent avec les chiffres de l'IGAS. Le jour-même de la rentrée, nous pensons qu'il y a probablement 20.000 à 30.000 élèves privés d'AVS compte tenu des retards de recrutement.

Nous constatons que le ratio de 18% d'élèves sans AVS qui sont privés de scolarisation est stable dans nos enquêtes 2017 et 2018. Nous pensons donc qu'il est extrapolable à l'ensemble des élèves privés d'AVS en France, et que **2.000 à 3.000 élèves handicapés ont été totalement privés de scolarisation du fait de l'absence de leur AVS**.

3. Elèves sans auxiliaire de vie scolaire : information des familles

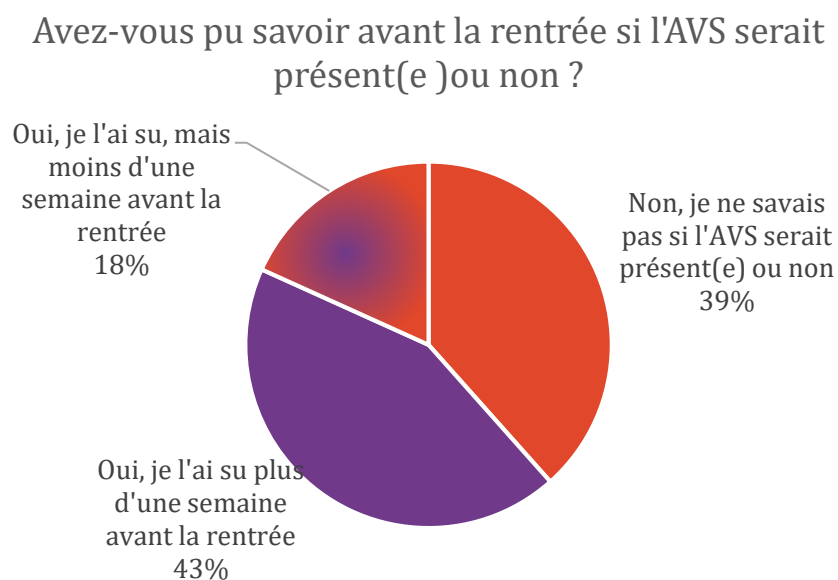
Parmi les élèves qui avaient leur AVS à la rentrée, notons que pour la plupart des familles, c'est le suspense : seules **43%** des familles savaient, plus d'une semaine avant la rentrée, que l'AVS serait là à la rentrée. **18%** l'ont su moins d'une semaine avant la rentrée. Et **39%** n'en savaient rien jusqu'au jour de la rentrée. On imagine à quel point il est difficile pour les familles de s'organiser dans ces conditions, sans savoir, dans certains cas, si l'enfant ira ou non à l'école. On imagine aussi la difficulté, pour les élèves, à supporter le stress de cette incertitude. Les élèves porteurs de certains handicaps comme l'autisme sont très sensibles aux changements et peuvent être très perturbés lorsque, le jour de la rentrée, ils se voient refoulés de l'école faute d'AVS et contraints de retourner chez eux, ou même lorsqu'ils peuvent rester en classe, mais sans l'AVS qu'ils pensaient avoir.

Outre qu'aucune information sur la présence ou non de l'AVS n'est transmise spontanément aux parents avant la rentrée, les parents témoignent de leurs difficultés à joindre les services de l'Education Nationale.

Dans certains cas, en juin, on avait informé les familles que l'AVS serait là. Et en septembre, elles découvrent que l'AVS est absente car son contrat n'a pas été signé à temps ou parce qu'on leur a délibérément caché l'information. Un parent témoigne ainsi qu'on lui avait dit que l'AVS de l'année dernière continuerait à suivre son enfant. Or l'AVS savait que ce ne serait pas le cas mais on lui a donné consigne de ne pas le dire aux parents.

Le manque d'information est une forte source de stress comme l'exprime ce parent : « *le plus stressant pour moi est le fait que l'école se dit avoir zéro information et ne peut pas m'aider ("l'AVS viendra quand elle viendra").* »

Aucune amélioration dans l'information des familles n'est perceptible dans notre enquête d'une année sur l'autre. Pourtant la demande est forte comme l'exprime cette maman : « *L'idéal serait de pouvoir être informée de la situation AVANT la rentrée afin d'organiser l'accueil avec présentation des spécificités de l'autisme et de l'élève ou prévenir l'élève d'une rentrée différée si pas d'AVS* »

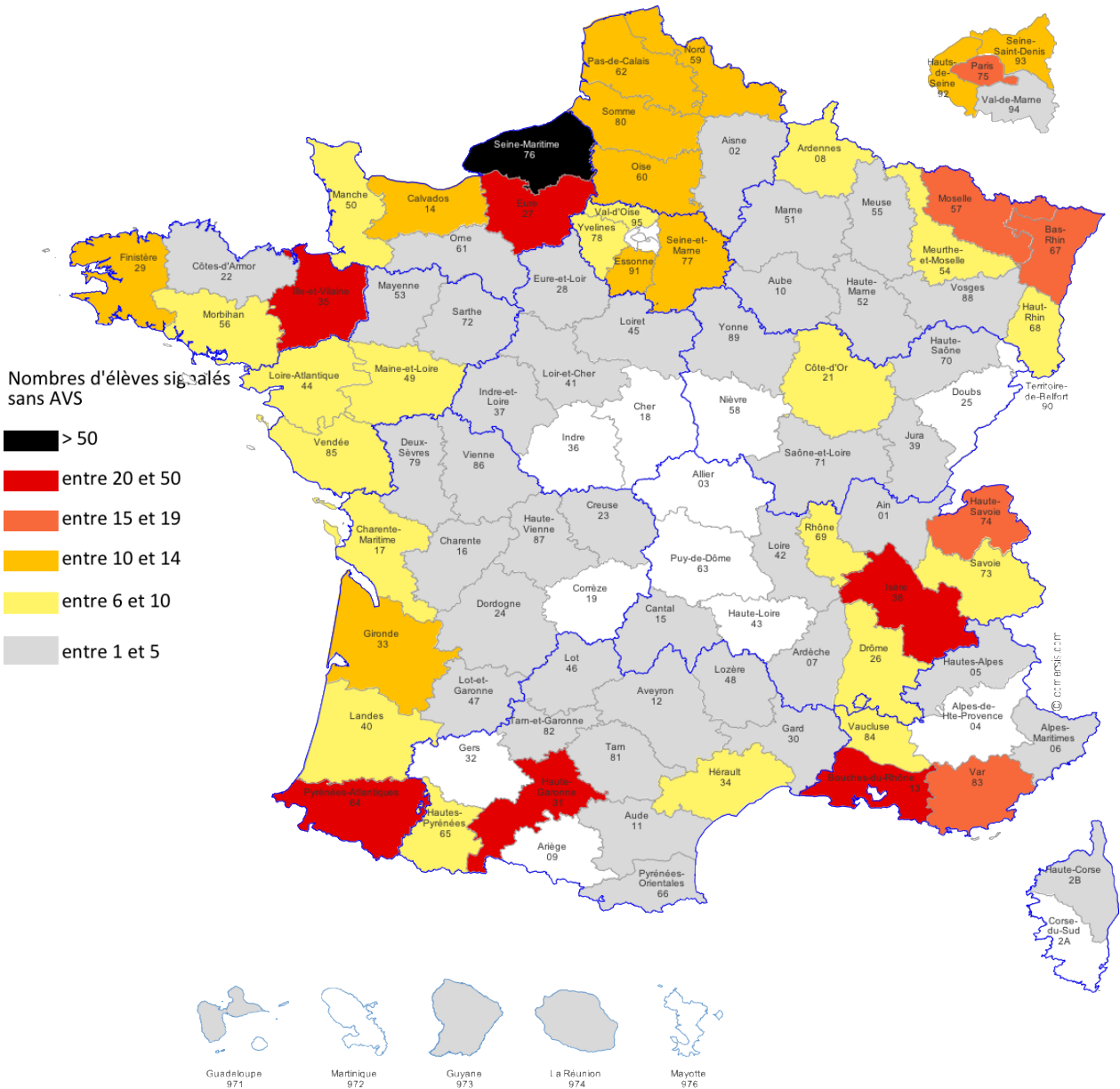


4. Carte de France des résultats de notre enquête

Nous avons dressé une carte des départements selon le nombre d'élèves qui nous ont été signalés sans AVS. Cette carte dépend en partie du taux de réponses que nous avons eu selon les départements, mais pas uniquement. Elle nous semble intéressante car elle montre, comme l'année dernière, que le problème de pénurie d'AVS n'est pas localisé dans quelques départements mais touche largement la France entière. On notera qu'en Seine-Maritime, 58 familles nous ont remonté que leur enfant n'avait pas d'AVS, ce qui est particulièrement élevé. Le syndicat CGT Educ'Action indique que [50% à 70% des AVS](#) seraient manquantes et que c'est la pire rentrée que l'académie ait vécu.

Dans certains départements, des chiffres exhaustifs ont pu être obtenus :

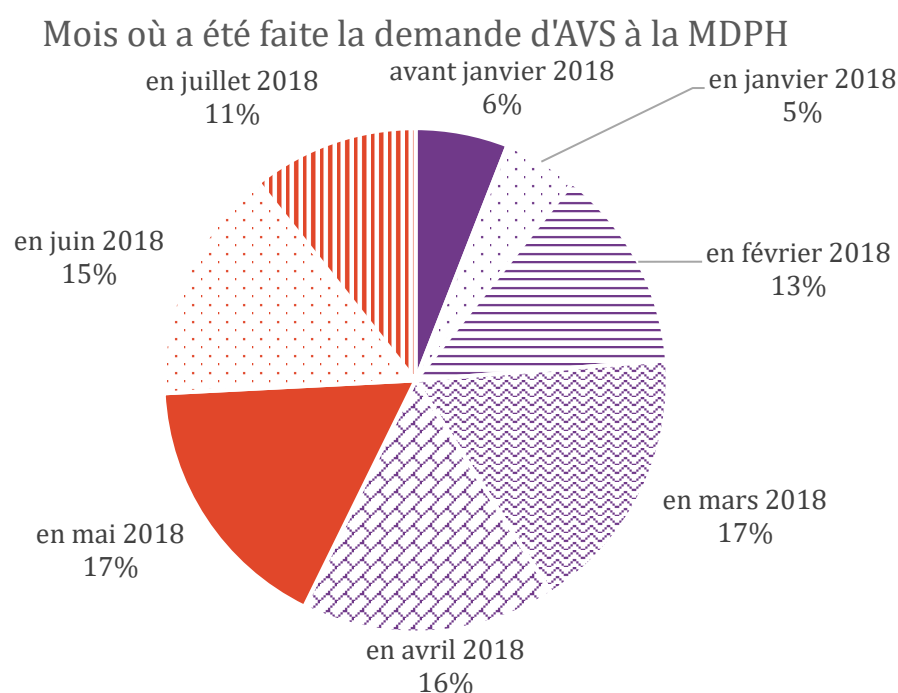
- à Paris, au 07/09, 870 élèves étaient privés d'AVS, soit 18% des élèves ayant une notification d'accompagnement de la MDPH ; dans notre enquête, 18 familles nous ont remonté que leur enfant n'avait pas d'AVS
- en Ile-et-Vilaine, [645 élèves seraient concernés](#) ; notre enquête a eu des remontées pour 23 d'entre eux
- dans la Manche, [130 élèves seraient concernés](#) ; notre enquête a eu des remontées pour 8 d'entre eux



5. Elèves en attente d'une notification de la MDPH

Aux élèves privés d'AVS malgré une notification s'ajoutent ceux qui attendent encore une réponse de la MDPH : **346 élèves attendaient encore une notification de la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) alors que pour **57%** d'entre eux, la famille avait déposé leur dossier il y a plus de 4 mois (délai légal de réponse de la MDPH).

Il est inquiétant de constater que l'année dernière, la part des familles ayant déposé leur dossier depuis plus de 4 mois parmi les familles encore en attente d'une notification était de moins de 49%. Cela traduit, selon nous, un accroissement des retards des MDPH dans le traitement des dossiers.



Des familles nous ont signalé que certains de ces élèves sans notification ont, malgré tout, pu avoir une AVS. Notamment, en cas de renouvellement, l'AVS de l'année précédente a pu parfois être reconduite comme accompagnante de l'élève malgré l'absence de notification.

6. Temps de scolarisation et temps d'accompagnement

Notre enquête a aussi été l'occasion de faire le point sur le temps de scolarisation des élèves handicapés. On sait en effet que, bien souvent, ils ne bénéficient pas d'un temps complet de scolarisation. Si cela s'explique parfois par le fait que les élèves handicapés peuvent avoir des temps de rééducation sur le temps scolaire, il apparaît que le temps de scolarisation est aussi lié au temps d'accompagnement par une AVS notifié par la MDPH. En effet, certains élèves ne peuvent pas être scolarisés lorsqu'ils ne sont pas accompagnés par une AVS. Or dans un contexte de pénurie d'AVS, les MDPH ont tendance à minorer le temps d'accompagnement nécessaire et donc à limiter le temps de scolarisation de certains élèves handicapés, comme l'expliquent ces parents :

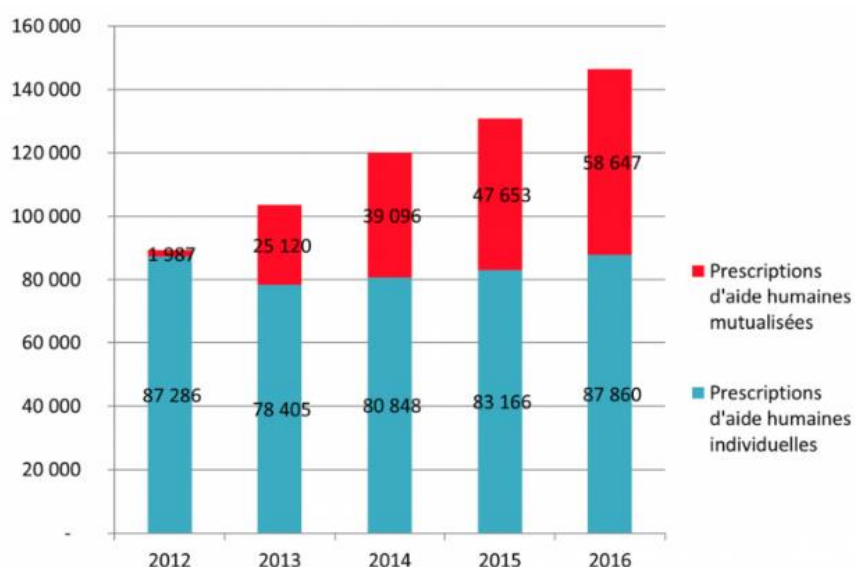
« Mon fils aura une AVS mutualisée seulement 5h par semaine et du coup n'ira pas plus à l'école. Une AVS mutualisée pour un enfant trisomique, ça me paraît peu ! »

« Nous n'avons pas un nombre d'heures de précis, mais un quota de 3/4 temps du temps de présence de notre enfant, ce qui empêche notre enfant quel que soit son temps de présence d'avoir une aide à temps plein, malgré le besoin. L'école s'arrange afin que cette année en CP son AVS soit présente à temps plein de présence, pour cela nous avons réduit ses heures de présence à l'école, car la même AVS individuelle pour mon fils est aussi AVS mutualisée pour un autre enfant de l'école (9h). »

Nous observons cette année que plus souvent que les années précédentes, des familles nous indiquent qu'elles n'ont eu qu'une AVS-mutualisée au lieu d'une AVS individuelle, ce qui minore encore le temps d'accompagnement. Faute de création de postes, on répartit la pénurie et les AVS accompagnent chacune de plus en plus d'élèves. Il n'est pas rare qu'une AVS suive 4 élèves, dans des classes et/ou établissements différents. Nous avons eu le témoignage d'une AVS qui suit 10 enfants, chacun dans une classe différente, soit 2h par semaine chacun.

19% des répondants ont indiqué que le temps de scolarisation prévu pour leur enfant pour l'année 2018-2019 serait inférieur à 12h, soit inférieur à un mi-temps scolaire, ce qui s'apparente plutôt à du saupoudrage qu'à une réelle scolarisation. **Si l'on considère les enfants qui seront scolarisés moins de 18h par semaine, ce pourcentage monte à 38%**. Ces résultats sont sensiblement équivalents à ceux de l'année dernière.

Concernant le **temps d'accompagnement par une AVS individuelle**, **56% des répondants ont indiqué qu'il était inférieur à 18h par semaine**, ce qui est mieux qu'en 2017 (64%). Mais la part des AVS mutualisées parmi les répondants augmente (26,5% vs 22,6%), ce qui est cohérent avec notre constat que les MDPH notifient davantage d'AVS mutualisées. Et l'on sait que dans ce cas, le temps d'accompagnement peut être très faible (parfois 3h/semaine seulement). Nous observons que, dans notre enquête, la proportion de répondants dont l'enfant a une AVS mutualisée est très inférieure à la proportion dans l'ensemble des élèves. Le mouvement vers un accroissement de la mutualisation est plus perceptible encore dans les [chiffres obtenus par le media Faire Face](#). En 2016, 40% des notifications étaient des prescriptions d'aide mutualisée et ce ratio augmente d'année en année :



Sources : RAP de la MIES de 2013 à 2016

Les AVS devant suivre plusieurs enfants, la répartition de leur temps ne se fait pas nécessairement en fonction des besoins des enfants. Un parent explique : « *c'est la guerre pour répartir les heures avec l'autre enfant (autre école) puisque la MDPH nous a refusé une AVS plein temps* ». Un autre indique que « *l'AVS est mutualisée sur 4 enfants... [son] fils ne l'a pas dans les matières où elle serait plus "utile" comme en français* ». Un parent nous rapporte ce problème fréquemment rencontré en maternelle : « *l'AVS mutualisée est présente, mais pas au bon moment : présente l'après-midi alors qu'en maternelle les activités pour lesquelles mon fils aurait besoin d'aide sont le matin !* ».

7. Autres difficultés

Parmi les autres difficultés rencontrées, le principal point remonté est la difficulté à obtenir un accompagnement sur le temps de cantine ou les temps périscolaires, l'Education Nationale, les collectivités locales et les OGEC se renvoyant la balle, faute de réglementation claire sur les obligations de chacun en matière d'accompagnement sur ces temps périscolaires. Certains parents nous indiquent avoir engagé des recours, soit auprès de la MDPH pour obtenir une décision d'accompagnement sur ces temps, soit auprès de l'Education Nationale, soit auprès de la mairie. Un parent nous indique qu'il a dû arrêter de travailler de travailler faute d'accueil à la cantine, un autre que son conjoint a dû se mettre en temps partiel.

Nous avons reçu beaucoup de témoignages concernant le risque de non-renouvellement des contrats. Certaines AVS ont leur contrat qui se finit courant septembre, ou en octobre, novembre ou décembre et les familles n'ont aucune visibilité sur le renouvellement éventuel. Un cas nous a même été remonté d'une AVS présente le jour de la rentrée mais dont le contrat se finissait ... le lendemain de la rentrée ! Nous pensons que les contrats des AVS couvraient désormais une année scolaire, mais cela n'est apparemment toujours pas le cas.

Plusieurs parents signalent le problème de non-remplacement des AVS, notamment quand elles sont en congé de maternité ou en arrêt de travail pour cause de maladie.

Plusieurs parents se plaignent du manque de continuité d'accompagnement. Par exemple, une AVS qui suivait un enfant depuis 2 à 3 ans est affectée ailleurs. Ou on nous rapporte des changements fréquents d'AVS : 4 en une année scolaire pour un des parents qui a répondu à notre enquête. Il est ainsi nécessaire que le nouvel AVS se réadapte à l'enfant et il faut refaire l'effort de formation.

Certains parents se plaignent de la formation insuffisante des AVS.

On nous remonte également des dysfonctionnements administratifs : dossier perdu, pièces égarées, notification non transmise par la MDPH aux services de l'Education Nationale, dossier non enregistré par les services de l'Education Nationale, délai de transmission du dossier par l'enseignante référente à la MDPH, ce qui retarde la décision. On nous a même signalé le cas d'une AVS affectée mais qui ... était partie à la retraite la fin de l'année précédente.

Parfois, les parents doivent pallier le manque d'AVS : il arrive que certains parents viennent en classe faire office d'AVS. Un parent témoigne que le papa d'une jeune handicapé moteur vient à chaque récréation pour l'emmener aux toilettes, en attendant que l'AVS arrive.

Certains parents signalent que les AVS reçoivent des consignes de ne pas communiquer avec les parents, ce qui semble assez aberrant si l'on veut mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation de l'enfant de la manière la plus efficiente.